



Au conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis N° 14/2016

Nouvel établissement scolaire primaire au Rionzi

Demande de crédit d'étude de CHF 515'000.-

Présidente : Mme Laurence Müller Acharti

Membres : M. Olivier Descloux

M. Jean-Pierre Müller

M. Alain Chabloz

M. Karim Mazouni

M. Aydin Durmaz

M. Pietro di Gregorio

M. Sari Savash

Rapporteuse : Mme Virginie Dorthe

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En préambule à son rapport, la commission enjoint le conseil à réfléchir avec elle aux différentes problématiques que pose ce préavis et les conditions dans lesquelles il lui a été soumis, à savoir : des délais irréalistes pour réunir un groupe de travail d'une dizaine de personnes en période de vacances scolaires, pour étudier un document appelant à se pré-positionner sur un investissement de près de vingt millions ; des conditions de travail où l'on attend de l'issue de la séance, la signature d'un blanc seing sur un projet déjà ficelé et sans variantes.

Le législatif, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, n'est pas qu'une chambre d'avalisation mais aussi un organe de contrôle de la gestion communale et à ce titre, la manière de fonctionner en ce début de législature interroge et ne saurait perdurer.

La commission ad hoc pour l'étude du préavis ci-dessus mentionné présente ici son rapport, suite à sa rencontre, lundi 10 octobre dernier, avec MM. André Guex et Philippe Somsy, municipaux et M. Antonio Turiel, chef de service.

La commission ad hoc par sa présidente, avait préalablement soumis à M. Guex, municipal des bâtiments, une liste de questions qui devaient permettre d'analyser valablement le préavis. Ces messieurs ont tour à tour répondu avec autant de détails que possible et ont apporté d'utiles éclairages sur l'avant-projet de construction du collège du Rionzi, aux neuf commissaires présents.

La commission tient ici à remercier les trois représentants municipaux et communaux pour leur disponibilité et leur patience lors de cette rencontre. La générosité de leurs explications a permis d'éclaircir de nombreux points.

Réunie en séance restreinte, en raison des vacances scolaires, mais valablement représentée par six commissaires, la commission a siégé également le lundi 17 octobre écoulé. Ces deux séances assorties d'un lourd travail de recherche ont débouché sur ce qui suit.

Si la nécessité de construire un nouveau collège est une évidence et ce à très court terme; si la prévalence dans la réalisation d'investissements, afin d'accueillir une nouvelle population dans les prochaines années est indiscutable pour notre commune ; si la volonté de l'exécutif et respectivement, du législatif s'orientent vers un développement stratégique accru, il n'en demeure pas moins que des garanties doivent être apportées.

La commission, après étude du préavis a mis en évidence le manque de variantes proposées dans le projet. De telles variantes existent, ont été soumises à l'exécutif qui ne les a pas retenues. La commission en a pris acte et sur sa demande a pu disposer du rapport SEREC dont il est question page 7 du présent préavis, dès le lendemain, afin de comparer l'avant-projet proposé aux autres variantes écartées.

Ce rapport analyse cinq variantes. Il est clairement du ressort du bureau technique de les analyser, mais il est également nécessaire au législatif de pouvoir étudier objectivement les dossiers qui lui sont soumis. Or ici, les documents sont arrivés trop tard et le temps a manqué pour l'étude, en raison d'un calendrier tronqué par les vacances d'automne et un délai de reddition de rapport trop court.

Toutefois, il n'est pas dans l'optique de la commission de mettre en péril la planification des infrastructures scolaires proposée par la Municipalité.

La commission porte à votre connaissance, pour les nouveaux élus et renvoie aux souvenirs des autres parmi vous, le fait qu'avant la fin des travaux de construction de la troisième danseuse, il était déjà question de construire un nouveau collège, dont les premières mentions remontent à 2013, notamment dans le rapport de la commission ad hoc sur le préavis N°04/2013, page 3, je cite : « *Une des préoccupations de la commission a été d'évaluer que la construction de l'étape 3 (des danseuses) permette d'accueillir les élèves de secondaire dans les prochaines années. Ce point a été confirmé par la Direction des écoles et la Municipalité ceci pour autant que des projets de construction de collèges primaires soient mis en route* ».

Or, pour apaiser les remous liés au financement des collèges du Mottier, un silence certain a entouré le projet du Rionzi. La perspective électorale et les évidentes tensions y relatives ont eu pour conséquence qu'il n'a plus été question de nouvelles infrastructures depuis cette période, du moins pas à l'intention du législatif. Il n'a plus été question de nouvelles infrastructures depuis cette période, du moins pas à l'intention du législatif. La planification de ce nouveau complexe, imposé par la démographie croissante et prévisible de notre commune a ainsi perdu trois ans.

On ne peut que déplorer cet état de fait. Comme le relève le rapport de la Cour des comptes¹, l'impact encore considérable des répercussions d'EtaCom dès son entrée en vigueur en 2004, accru par la mise en place de la LEO et ses exigences pédagogiques, ont imposé aux communes de *nouvelles responsabilités en matière de constructions scolaires*. Actuellement encore, un flou juridique crée des blocages politiques et légaux qu'il ne nous appartient pas de relater ici. Toutefois, il faut souligner le défi que représente la gouvernance tricéphale entre le canton, les communes et les directions d'établissements scolaires. La lenteur administrative convient bien peu aux nécessaires financements de projets d'infrastructures qui peinent à suivre.

Aujourd'hui, ce projet au goût amer d'urgence, est générateur de malaise. Le temps joue contre nous et c'est ce sentiment que nous voulons partager ici. L'urgence de construire n'enlève rien à la nécessité de s'appuyer sur un bon projet. La commission a envie de le croire, mais en l'état estime manquer de garanties de confiance.

Le concours d'architecture a certes été écarté pour éviter à la fois le risque de se retrouver dans la situation de gestion financière hors contrôle des Danseuses, et pour gagner du temps, la commission l'a bien compris et soutient cette démarche².

Toutefois, pages 8-9 du préavis, les explications sur les entreprises totales et générales ne sont pas convaincantes. Le choix de l'entreprise totale est précisément mû par l'urgence de la réalisation, mais ne garantit pas le prix. Tout repose sur la qualité de rédaction du cahier des charges. En page 9 du préavis, la Municipalité est bien claire, le danger réside dans « le risque de surcoûts et de surprises en phase de réalisation si le cahier des charges n'est pas assez précis et directif ». Or le crédit d'étude va précisément porter sur la définition de ce cahier des charges. La commission n'a pas été en mesure de se rassurer sur ce point. Qui garantit la pertinence et la précision ? Quels sont les garde-fous dont la municipalité peut se prémunir ?

A l'évidence, construire une école dans le sud de la commune, au Rionzi, est une bonne idée, qui séduit la commission pour d'évidentes raisons géographiques, liées à l'augmentation de la démographie dans cette zone mais aussi pour l'émulation sociale que cela génère, pour la vie du quartier et de ses habitants.

Par contre, si toutes les prochaines constructions scolaires se font dans le sud de la commune, comme cela semble se présenter avec le Rionzi et ensuite Champ D'Aullie (mentionné dans l'annexe II du préavis) quel est le message envoyé aux citoyens montains, notamment en raison des problématiques de transport ? Pourquoi deux collèges primaires dans la même région ? A intervalle réduit ? N'y aurait-il pas un terrain plus grand qui permettrait de faire, dans un laps de temps plus mesuré, une plus grande école ?

¹ Rapport d'audit des projets de constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire, en page 12

² Le rapport d'audit de la Cour des comptes l'explique très bien dans le résumé préliminaire p. 1 « *Les projets appartiennent à deux catégories de constructions différentes : ceux menés sur la base d'un concours d'architecture, qui correspondent à des projets plus complexes donc plus onéreux que ceux qui sont de conception plus simples ayant été réalisés en éléments préfabriqués ou en structure bois. Le niveau de coûts va également de pair avec la durée de réalisation de l'ouvrage, les premiers cités étant le plus souvent plus longs réaliser* ».

De plus, si le parascolaire a sa place dans le programme du projet de collège, il apparaît déjà clairement que la structure d'UAPE existante dans le bâtiment voisin au Rionzi affiche complet à ce jour. Quelles seront donc les stratégies mises en place pour accueillir les élèves de ce nouveau collège si les élèves plus petits (1 à 4P) ne trouvent pas place dans la structure voisine ? En d'autres termes, il faudra compter sur une nouvelle structure avant la fin du chantier et ailleurs dans la commune pour que les élèves du Rionzi puissent bénéficier de places. Toutes ces questions ne méritent-elles pas que l'on s'y arrête en particulier ?

D'autre part, la nature du terrain pose problème et la commission a compris l'importance de faire des sondages en raison de l'instabilité du sol et des coûts élevés de construction qui en découlent. Il ressort que là encore, le choix d'un autre site ne semble pas possible et ce malgré plusieurs autres zones d'utilité publique sises sur territoire communal. Les explications fournies par la municipalité sur ces questions mettent en exergue le facteur temps une fois de plus. Pour construire ailleurs, il faudrait réaffecter des zones et compenser des terrains, c'est une longue procédure dont résulte le fait que l'on ne s'y engage pas.

La commission tient à porter à votre connaissance que ce préavis, et, par extension, l'étude à suivre en vue de la construction à proprement parler, reposent sur un ratio standard de 11% d'élèves par rapport à la population totale (cf tableau p.4 du préavis, rentrée 2016 = 857 élèves). Or à ce jour, on sait que ce chiffre est erroné et qu'il faut considérer 11,7% en réalité (914 élèves à la rentrée 2016). Cela représente 57 élèves, soit 3 classes de différence. Les besoins en terme de locaux pour l'avenir sont donc à repenser sur cette base.

Par ailleurs, la planification des infrastructures horizon 2025 à 2030 n'apparaît pas de façon assez précise et claire aux yeux de la commission. Les perspectives entrevues dans le présent préavis visent 2020 et par rapport à la construction du collège du Rionzi, c'est « demain ». Cela ne suffit pas à rassurer ou à envisager l'avenir clairement, alors que l'arrivée des nouveaux quartiers l'est déjà depuis 1993, date du Plan Général d'Affectation (PGA). La démographie croissante est d'ailleurs confirmée au niveau régional par les projections cantonales données dans le cadre du SDNL et du PALM pour les dix prochaines années sur l'arc lémanique et dans notre région notamment, toute proche d'un pôle stratégique de développement. (cf Palm 2016, vol A, 69,70).

Enfin, l'échéancier présenté en p. 13 du préavis, outre sa lisibilité discutable, montre qu'à l'évidence l'urgence est déjà dépassée, force est de constater que le retard pris dans ce dossier paraît irrattrapable. On relèvera néanmoins l'avantage de ce terrain, il a été cédé à la commune dans le cadre du Plan de quartier, de quoi absorber le financement de l'étude géostatistique.

Toutes ces considérations, Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers portent déjà la réflexion sur la construction elle-même, plus que sur le crédit d'études. Or ces questionnements se posent en amont et méritent d'être pris en considération sans attendre, d'où la volonté de la commission de vous en faire part ici et maintenant.

La commission a donc aussi examiné le projet tel que présenté en détails, se penchant sur les plans et le programme prévu. Elle s'est enquis de la nécessité de la mixité bois/dur du projet, de la modularité des classes si importante pour pallier aux changements constants de la loi scolaire, à la nécessité d'une salle de gym et de rythmique, aux accès sécurisés piétons, aux accès possibles pour les sociétés locales, à la possibilité de prévoir des pénalités en cas de retard d'exécution, à l'assistance d'un bureau d'architecte dans la phase initiale de définition du cahier des charges, aussi bien que dans la phase de réalisation (recommandation de la cour

des comptes), à la garantie de non sous-traitance, à la préférence locale, aux questions écologiques, et finalement à la nécessité d'avoir un projet comprenant non seulement les besoins d'aujourd'hui mais ceux de demain, c'est à dire un projet tout équipement compris qui englobe aussi les frais d'exploitation futurs (p. 26 et 27 du rapport de la cour des comptes).

En conclusion, la commission tient à signaler, qu'eu égard à tout ce qui précède, ce préavis n'a pas convaincu, faute de variantes, de stratégie future et mû par l'urgence. Bien qu'acquise à la cause sur le fond et tout en admettant être en présence d'un projet de collège bien pensé en tant que tel, celle-ci vous proposerait sans doute dans un contexte plus serein au niveau chronologique et démographique, de renvoyer le dossier en Municipalité pour compléments et précisions.

Néanmoins, dans la situation actuelle, face à l'impérieuse nécessité de construire cette nouvelle école et consciente du travail important déjà engagé par l'Exécutif, la commission, à l'unanimité de ses membres, et nonobstant les différentes problématiques soulevées plus haut, qui pourront être reprises lors du préavis portant sur le crédit de construction,

propose au conseil communal **de donner son aval** au préavis


**14/2016 Nouvel établissement primaire au Rionzi –
demande d'un crédit d'études de CHF 515'000.–.**

Le Mont, le 31 octobre 2016

Pour la commission ad hoc

La Présidente

Mme Laurence Müller-Achtari



Les membres

M. Jean-Pierre Müller



M. Alain Chabloz



M. Karim Mazouni



M. Aydin Durmaz



M. Olivier Descloux



M. Pietro De Gregorio



M. Sari Savash



La rapportrice

Mme Virginie Dorthe

